



Déclaration CGT à la Table Ronde « Pénibilité » du 12 mars 2008

Monsieur le Directeur,

Le 29 janvier 2008, les 8 Fédérations de Cheminots engageaient une Démarche de Concertation Immédiate sur les questions de salaire, d'emploi, du Fret SNCF ainsi que sur la poursuite des négociations sur la réforme du régime spécial et plus précisément sur le dossier de la pénibilité.

Toutes à l'issue du processus ont fait le constat de l'insuffisance des propositions de la Direction sur chacun des sujets.

C'est dans ce contexte que la CGT a décidé d'appeler, aujourd'hui 12 mars, l'ensemble des cheminots à agir par la grève, afin de contraindre la Direction à faire de nouvelles propositions plus conformes à leurs attentes et aux besoins du service public.

Si nous avons noté lors de la Table Ronde Fret du 06 mars, demandée par toutes les organisations syndicales, quelques propositions sur la politique industrielle de Fret SNCF, celles-ci demeurent insuffisantes par rapport aux prévisions de croissance du transport de marchandises et en retrait au regard des engagements pris lors du Grenelle de l'environnement.

Dans le même temps, les nouvelles suppressions d'emplois programmées dans le budget 2008 fragilisent encore un peu plus l'outil de production qui montre des signes de défaillance dans tous les domaines, entraînant une détérioration du service public et des conditions de vie et de travail.

Quant à la question des salaires et du pouvoir d'achat, tous les clignotants sont au rouge : sur 12 mois l'inflation atteint 2,8% et les prix de l'énergie et des produits alimentaires continuent d'augmenter plus vite que les salaires !

A ce titre, le Ministre de l'Economie reconnaît une augmentation de 5% des produits de consommation courante entre février 2007 et février 2008.

En effet, l'accord salarial 2007 entérine une nouvelle perte du pouvoir d'achat de 1,1% et les augmentations proposées pour 2008 n'atteignent pas les prévisions d'inflation à 2,1% pour cette même année.

En cette période où toutes les attentions se cristallisent sur les notations (avec son cortège de frustrations et de coups de colère), la CGT revendique dans un premier temps, une augmentation générale des salaires et pensions au moins égale à l'inflation cumulée de 2007 et 2008, une augmentation de la prime de travail pour tous les cheminots, ainsi qu'une intégration, dans le salaire liquidable, des éléments variables de solde liés aux contraintes de service public et à la pénibilité.

Les moyens existent pour répondre à ces revendications ; la Direction ne vient-elle pas d'annoncer que le résultat courant pour 2007 s'élève à 867 millions d'euros avec une prévision 2008 à 911 millions d'euros !

Ces bons résultats financiers de la SNCF ne sont-ils pas à mettre au crédit du travail des cheminots qui attendent en retour une prise en compte de leurs revendications et notamment celles exprimées lors des fortes mobilisations du 4^{ème} trimestre 2007, qui ont contraint Gouvernement et Direction à ouvrir des négociations sur la réforme des régimes spéciaux, dans un calendrier détendu dans lequel s'inscrit la négociation sur la pénibilité d'aujourd'hui ?

Une négociation que vous aviez un temps enfermée dans un accompagnement de fin de carrière des métiers considérés par l'entreprise comme pénibles et que vous avez été obligé d'élargir, suite à l'intervention de la CGT, à l'ensemble des cheminots.

Lors de la Table Ronde du 20 février, nous avons pris acte de vos réflexions autour de 2 axes :

- la reconnaissance des contraintes de service public (qui ne sont plus compensées, du fait de la réforme, comme elles l'étaient par le passé alors que celles-ci demeurent) par la mise en place du Compte Epargne Temps pour tous les cheminots,

- la prise en compte de la pénibilité de certains métiers par une formule de Cessation Progressive d'Activité, une majoration de la prime de travail et une majoration des repos compensateurs au-delà de 55 ans.

soulignant par ailleurs le manque de précisions de ces mesures.

Le document remis pour la Table Ronde de ce jour, a apporté ces précisions sans pour autant répondre, et de loin, aux revendications portées par la CGT et aux attentes exprimées par les cheminots sur le terrain.

- ⇒ le temps partiel fin de carrière n'est accessible qu'à partir de 55 ans (50 ans pour les ADC),
- ⇒ l'abondement de l'entreprise en temps du CET pour tous les cheminots est largement insuffisant. De plus, il est soumis à la condition, non seulement d'ouverture d'un CET, mais d'un versement annuel de la part du cheminot,
- ⇒ les conditions d'accès à la CPA sont trop restrictives : il est fait référence à la pénibilité « transverse » et non pas à la pénibilité reconnue des métiers et les seuils d'ancienneté sont trop élevés. De plus, l'historique de la carrière n'est pas pris en compte,
- ⇒ la majoration de la prime de travail qui ne concerne que les agents qui exercent un métier pénible, est insuffisante,
- ⇒ les mesures pour le travail de nuit ne s'adressent qu'aux agents qui prolongent leur activité au-delà de l'âge d'ouverture des droits.

Aussi, la délégation CGT exige en s'appuyant sur la mobilisation des cheminots de ce jour :

- ✓ un socle commun à tous les cheminots avec :
 - 1) une augmentation de la prime de travail de 100€ (soit 4% de la masse salariale) et l'intégration des EVS liés au service public dans le salaire liquidable.
 - 2) une majoration de la durée d'assurance des années cotisées au régime spécial et la mise en place d'un CET abondé par l'entreprise à hauteur minimum de 2 jours par mois avec doublement en fin de carrière. Cet abondement de l'entreprise ne doit pas être assujéti à un abondement du cheminot.
- ✓ une reconnaissance de la pénibilité par :
 - 1) le seuil nécessaire à l'augmentation de la prime de travail doit être abaissé de manière importante et les premières mesures, proposées par l'entreprise, doivent être triplées,
 - 2) une revalorisation des EVS liés à la pénibilité et leur intégration dans le salaire liquidable,
 - 3) une majoration de la durée d'assurance des années cotisées au régime spécial dans un emploi pénible (ex : 10 ans de 3x8 égal 4 trimestres de majoration) et un abondement en temps par l'entreprise permettant un départ anticipé. A ce titre, nous demandons un abondement de 2 jours par année,
 - 4) un véritable programme chiffré d'amélioration des conditions de travail avec un suivi des CHSCT.

Monsieur le Directeur, les cheminots veulent des propositions à hauteur de leurs attentes et de leurs besoins.

Sans mesure significative de votre part allant dans ce sens, vous porteriez la responsabilité d'un climat conflictuel dans l'entreprise.

Montreuil, le 12 mars 2008